



27 & 28 Mars 2026

Règlement

1. Introduction - Généralités

1.1 Tout organisateur doit refuser au départ de son épreuve, et ce pour une période de 1 an à dater de son Organisation ou de sa participation à une épreuve pirate, tout concurrent qui a organisé ou participé à une épreuve de régularité pirate à moyenne imposée non inscrite au calendrier de la BEHVA, FIVA, RACB, VAS ou ASAFA.

1.2 Le présent règlement est soumis aux Prescriptions Régissant l'Organisation des Epreuves Historiques de Régularité (PROEHR) de la BEHVA. Ces prescriptions, reprenant les dispositions réglementaires édictées par la BEHVA concernant le déroulement d'un rallye de régularité et les normes techniques des véhicules, peuvent être consultées sur le site de la Fédération (www.behva.be).

2. Organisation

2.1 Titre

Le Dinant Classic Club organise **du 27 au 28 Mars 2026**, conformément à des PROEHR (Règlement BEHVA, www.behva.be) un évènement de régularité récréative pour véhicules anciens intitulé :

“Ronde Mosane Historique”

Approuvé par BEHVA le (En cours) – Peeter Henning CEO

2.2 Organisateur

Dinant Classic Club asbl
Chée de Dinant 137, 5537 Anhée – Belgique
pascal.nicolas9@gmail.com www.rmh2026.be

2.3 Secrétariat

Dinant Classic Club asbl
Chée de Dinant 137, 5537 Anhée – Belgique
Mob +32 475/22 08 33
marcc995@hotmail.com www.rmh2026.be

2.4 Secrétariat durant l'évènement

A partir du 27 mars 2026
Dinant Classic Club asbl
Chée de Dinant 137, 5537 Anhée – Belgique
Mob +32 475/22 08 33
marcc995@hotmail.com www.rmh2026.be

Peeter Henning
CEO BEHVA

2.5 Officiels de l'Evènement

Directeurs Généraux de l'Evènement	Nicolas Pascal- Bastin Marc
Directeur de Course	Chapa Eric (RACB 3461)
Route Manager	Nicolas Pascal
Secrétariat	Bastin Marc
Vérifications Administratives	Pirlot Valentine – Bastin Marc – Geneviève Verelst
Relations Concurrents	Bastin Marc
Bureau de Calcul	JB Time Concept - Bailly José – Bailly Gilles & Bailly Mickael
Montage Tripy et Vérifs Conformité	José Delieux – Chaidron Claude
Road Book Design	Nicolas Pascal
Service Trailer	xxxxxx
Remise des Prix	Marc Bastin- Pascal Nicolas-Bernard Laduron
Voiture 00	Herbignaux Yves – Pirlot Renaud
Voiture 0	Piraux Eric – Monard Catherine
Voiture damier	xxxxxx

3. Timing de l'Evénement

30 septembre 2025		Ouverture générale des inscriptions
1 décembre 2025		Parution du règlement approuvé par BEHVA
1 mars 2026		Clôture des inscriptions - Publication de la liste des engagés
27 mars 2026	10:30	Welcome – Dinant Classic Club - Anhée Contrôle Administratif – Dinant Classic Club - Anhée Contrôle Conformité & Tripy - Dinant Classic Club - Anhée Fin du Contrôle Administratif, Conformité & Tripy et distribution des roadbooks
	15:00	Fermeture parc fermé
	16:00	Briefing oral FR/ UK / NL
	17:00	Remise des Road book de minute en minute
	17:30	Départ Etape 1 – Place communale d'Anhée
	18:00	Pause casse-croute 45 min. (Pain saucisse + Boisson)
	20:30	
	20h45	Départ Etape 2
	22h30	Arrivée Etape 2/Jour 1 – Place communale d'Anhée
29 mars 2026	08:00	Fermeture parc fermé
	08:30	Remise des Road Book de minute en minute Place communale d'Anhée
	09:00	Départ Etape 3 /Jour 2 (Ordre du classement)– Place communale d'Anhée
	10:30	Coffee Stop - Dinant Classic Club - Anhée
	13:00	Lunch 1h00 – Ciney « Chez Roger »
	14:00	Départ étape 4/Jour 2
	18:30	Arrivée Etape 4/Jour 2 – Place communale d'Anhée
	20:00	Diner et remise des prix + Animation musicale – xxxxxx

Peeter Henning
CEO BEHVA

4. Description de l'Événement

4.1 La « Ronde Mosane Historique » est un événement récréatif pour véhicules anciens à parcours secret, se déroulant sur la voie publique ouverte à la circulation, conformément aux législations en vigueur.

Il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve de vitesse.

La vitesse moyenne est de 49,99 km/h max. Dans les agglomérations elle sera de 36 km/h maximum.

4.2 La notion d'agglomération est définie dans les PROEHR au chapitre 12.

4.3 Le parcours fera +/- 490 Km (**2 Jours**) +/- 170 Km le vendredi 27 et 320 Kms le Samedi 28

4.4 «Ronde Mosane Historique»

Parcours sur asphalte, 2% très bonnes routes non revêtues, en fléché métré orienté, 32 Regularity tests, 3 tests en partie sur terrain privé.

Distribution roadbook :

- Roadbook sera distribué 30 minutes avant le départ de chaque voiture.
- Les moyennes seront en ligne 1 semaine avant le départ sur le site www.rmh2026.be
- Certains Roadbooks pourraient être distribués au départ de certaines RTs

5. Admission des Pilotes & Copilotes

5.1 Les pilotes admis à l'épreuve sont toutes des personnes majeures qui sont titulaires et porteuses d'un permis de conduire valable et d'un titre de participation valable « Rally Pass » délivré par la BEHVA/FIA/RACB/NAT ou Licence étrangère avec ASN Visa (Autorisation de la fédération de participer à une épreuve Nationale à l'étranger)
<https://www.behva.be/rally-pass>

5.2 Les copilotes admis à l'épreuve sont toutes des personnes qui sont titulaires et porteuses d'un titre de participation valable « Rally Pass » délivré par la BEHVA/FIA/RACB/NAT ou Licence étrangère avec ASN Visa (Autorisation de la fédération de participer à une épreuve Nationale à l'étranger)
<https://www.behva.be/rally-pass>

5.3 Dans le cadre des accords conclus entre la BEHVA et le RACB et afin d'éviter une double couverture en assurance, les titulaires d'une licence RACB, propre aux compétitions de rallyes historiques (International Historic H1, H3 ou H4 et National RR) **seront admis au départ des épreuves de la BEHVA sans souscrire un « Rally Pass » ainsi que les Licences étrangères avec ASN Visa (Autorisation de la fédération de participer à une épreuve Nationale à l'étranger)**

En aucun cas, ces documents ne pourront être établis lors des contrôles de pré-rallye.

5.4 Les concurrents non licenciés annuels pourront solliciter un Rally Pass One Event BEHVA, lors des vérifications administratives au prix de 20 €/personne/épreuve

6. Admission des Véhicules

6.1 Le nombre de véhicules admis à prendre le départ est limité à 60 , pour autant qu'ils soient pourvus de

- soit une Fiche d'Identification BEHVA (Facultatif)
- soit d'une Carte d'Identité Internationale FIVA (Facultatif)
- soit d'un FIA Historical Technical Passport (Facultatif)
- ou d'un Document d'Enregistrement pour véhicules d'un Intérêt Potentiel (Facultatif)

Disponible en Belgique auprès de

BEHVA asbl – Buro & Design Center – Esplanade 1 postbox 51 – 1020 Bruxelles

Tel : 02 377 13 46 Courriel : sec@behva.be – www.behva.be rubrique Service>Demande de documents

En aucun cas, ces documents ne pourront être établis lors des contrôles de pré-rallye.

Dérogation : Conformément aux accords pris avec le RACB, le Passeport Technique Historique et les autres documents équivalents émis par la FIA **ou une ASN nationale sont également acceptés.**

Un de ces documents devra être présenté au contrôle administratif de pré-événement.

Les Passeports Techniques BEHVA, FIVA, FIA sont souhaités, mais pas obligatoires.

Peeter Henning
CEO BEHVA

6.2 Seuls seront acceptés les véhicules d'avant le 31-12-1995.

5 voitures de 25-30 ans d'âge (2000) pourront être acceptées, sur sélection.

6.3 Le comité organisateur se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans en donner la raison. Si la candidature n'est pas retenue, les frais de participation perçus seront remboursés intégralement.

6.4 Les informations concernant l'année et le type de véhicule figurant sur la Fiche d'Identification du véhicule (BEHVA-FIVA-RACB-FIA) ont priorité sur le carnet d'immatriculation et seront reprises sur les documents officiels de l'épreuve.

6.5 Refus de participation

Le départ sera refusé à **tout** véhicule dont :

- Le numéro de châssis ne correspond pas avec le document d'identification présenté aux contrôleurs ;
- Les vitres ont été remplacées par du plexiglas ou assimilé ;
- Le bruit émis par le véhicule en marche ou à l'arrêt au 3/4 de son régime moteur maximum, **dépasse les 95 décibels** ;
- Les pneumatiques de type « Racing » ne sont pas autorisés en usage routier ;
- Le montage de maximum 4 phares supplémentaires est autorisé, non in-inclus ceux d'origine.
- Un extincteur, une trousse de secours, une bâche de protection du sol, un triangle ainsi qu'une roue de réserve correctement fixée ne se trouvent pas à bord ;
- Feuille de contrôle technique rouge ou Expirée
- L'immatriculation dites « d'essai » (ZZ).
- Les plaques "marchand" (Z) sont autorisées si (conditions cumulatives) :
 - Le conducteur du véhicule est aussi le propriétaire des plaques ;
 - Le véhicule est accompagné du Certificat de Visite de l'Inspection Automobile valable ainsi que du Certificat de Conformité (pour les véhicules après le 15/06/1968).

6.6 Les véhicules seront répartis dans les classes suivantes, pour chaque catégorie :

Classe 1 0 - 1599 cc

Classe 2 1600 - 1999 cc

Classe 3 + 2000 cc

6.7 Les pneus à clous sont strictement interdits.

7. Equipage

7.1 L'attribution des numéros de départ se fera par ordre de réception des engagements et de la totalité des frais de participation.

L'organisation se réserve le droit d'éventuellement attribuer des numéros prioritaires pour les 15 premières voitures.

7.2 L'équipage doit se conformer aux prescriptions légales en matière de circulation routière durant toute la durée de l'évènement.

7.3 Un équipage en passe de se faire doubler, doit largement laisser le passage dès que le profil de la route le permet.

7.4 Les participants à la « Ronde Mosane Historique » déclarent participer de leurs initiatives à l'épreuve. Ils déclarent renoncer pour eux-mêmes, leurs ayants-droits, leurs héritiers, leurs proches (parents, conjoints, enfants, etc....) et leurs assureurs à tous recours contre le « Dinant Classic Club » et de toute responsabilité relative aux dommages qu'ils pourraient subir directement ou indirectement avant, pendant et après l'évènement.

Ils déclarent en outre renoncer à poursuivre l'organisation et les officiels de l'évènement, de quelque façon ou pour quelque raison que ce soit.

Cet abandon de recours est automatiquement accepté et formalisé pour l'équipage par la souscription à l'engagement.

Peeter Henning
CEO BEHVA

8. Engagement – Participation aux frais

8.1 Les bulletins de pré-inscription seront en ligne début juillet 2025 . Cette pré-inscription donnera priorité aux équipages qui l'auront remplis. Cette pré-inscription sera non-engagante.

Toute personne qui désire prendre part à la « **Ronde Mosane Historique** » est invitée à envoyer, la demande de participation dûment complétée.

Pré-inscription et Inscription en ligne via le site internet www.rmh2026.be (Concurrents)

Les inscriptions seront validées dès réception de l'engagement.

8.2 La participation à l'évènement s'élève :

Frais d' inscription..... **590,00€ TTC**

Casse-croûte du vendredi
lunch et dîner du samedi 28 mars
l'assurance obligatoire
Cadeau
un set de roadbooks
le système de chronométrage « Tripy » et « JB Times »
Résultats en live
deux plaques de l'évènement
deux jeux de numéros de portières ;
le service trailer
trophées lors de la remise des prix.

8.3 La demande de participation à « **Ronde Mosane Historique** » sera validée par le paiement total du droit d'engagement.

8.4 Tous les frais supplémentaires liés à l'hôtel, ne sont pas inclus dans les packages . Chaque Team réservera sa chambre d'hôtel → [Hotels | RMH2026](#)

8.5 Modalités de paiement

La participation aux frais est payable par virement bancaire au compte

IBAN : BE89 0013 2635 7485 BIC : GEBABEBB

Au nom de Dinant Classic Club pour au plus tard le 01 mars 2025 avec **Communication : RMH2026+ Nom de l'équipage**

Votre inscription ne sera validée que lors de la réception des frais d'engagement

8.6 La participation aux frais de participation sera remboursée à concurrence de 70% des droits perçus si le concurrent se désiste par mail / écrit avant le 28 février 2026 .

Après cette date, plus aucun remboursement ne sera effectué. Néanmoins les cas particuliers pourront être examinés par le comité organisateur.

9. Parcs de Départ, de Regroupement et de Fin d'Etape

9.1 Chaque véhicule doit être pourvu d'un tapis de sol/bâche

(Min 2 x 4 mètres) à pouvoir placer en dessous du véhicule lors de l'assistance. En cas d'absence une **pénalité de 150 points est prévue** (Chapitre 15 des PROEHR).

9.2 L'organisation décline toute responsabilité pour d'éventuels dégâts occasionnés aux véhicules laissés dans les parcs.
Le parc fermé ne sera pas surveillé durant la nuit

Peeter Henning
CEO BEHVA

10. Service et Ravitaillement

10.1 Les points de ravitaillement en carburant seront mentionnés dans le roadbook. Il est conseillé de démarrer l'épreuve avec le réservoir plein.

10.2 Dans les RTs, en aucun cas, une voiture « d'assistance » ou « supporter » ne pourra suivre ou précéder une voiture participante sous peine d'exclusion de ladite voiture.

11. Additifs-Interprétation

11.1 Toutes les éventuelles modifications ou dispositions supplémentaires seront annoncées par des additifs, datés, numérotés et signés. Ils feront partie intégrante du présent règlement.

11.2 En cas d'interprétation différente, le texte rédigé en langue française fera foi.

11.3 Tableau d'affichage (TAO) : L'application Sportity Code « ??????? »...(Sera communiqué 15 jours avant l'organisation) sera considérée comme tableau d'affichage officiel, un tableau d'affichage pour information sera présent au lieu de départ de l'épreuve (Maison des jeunes d'Anhée), l'ordre de départ et d'autres informations utiles y seront affichés.

12. Contrôle Administratif

12.1 Le contrôle des documents se fera au **Dinant Classic Club** 137 Chée de Dinant -5537 Anhée, les vendredi 27 mars 2026 de 10h00 à 15h00. Le timing sera libre pour chaque concurrent

12.2 Lors du contrôle des documents précédent l'évènement, l'équipage devra **compléter au préalable et signer le document " Caution Tripy"**.

Ce document est disponible sur [Concurrents | RMH2026](#)

12.3 Le pilote et le copilote devront être en possession, sous peine de se voir refuser le départ :

12.3.1 de leur Rally Pass BEHVA ou équivalent ;

12.3.2 de leur carte d'identité ou de leur passeport ;

12.3.3 le certificat d'immatriculation valable du véhicule ;

12.3.4 la carte verte d'assurance valable du véhicule ;

12.3.5 le certificat de contrôle technique valable du véhicule pour la durée de l'épreuve ;

Nous conseillons aux équipages de nous faire parvenir les documents avec leurs bulletins d'inscription afin de gagner du temps lors de la vérification administrative.

12.3.6 du permis de conduire de l'équipage. **Si le navigateur ne possède pas de permis de conduire, il signera un document stipulant : « Je m'engage sur l'honneur à ne conduire en aucune circonstance ».**

12.4 Les plaques d'immatriculation d'essai (ZZ) sont interdites.

12.5 Les plaques d'immatriculation marchande (Z) sont autorisées si (conditions cumulatives) :

12.5.1 le conducteur du véhicule est propriétaire des plaques ;

12.5.2 le véhicule est pourvu du document de contrôle technique valable ainsi que du certificat de conformité (pour les véhicules après le 15/06/1968).

12.6 Le concurrent recevra :

12.6.1 le briefing écrit par email et sur le site [Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025](#) ;
12.6.2 tous les autres documents nécessaires. [Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025](#)

12.7 BRIEFING

Vendredi 27 mars 2026 à **16:30**

Briefing oral FR/UK Obligatoire pour un des membres d'équipage

Samedi 28 mars 2026

Briefing écrit FR/UK (Si nécessaire)

Peeter Henning
CEO BEHVA


13. Contrôle de Conformité

13.1 Le contrôle de conformité portera principalement sur la sécurité, la concordance avec les exigences législatives et l'apparence générale du véhicule.

13.2 Le contrôle de conformité se fera dans/sur **le parking du Dinant Classic Club**

Vendredi 27 mars 2026 de 10:00 à 15h00

13.3 Pour le contrôle de conformité, les numéros, les plaques de l'épreuve et les publicités de l'organisation devront être apposées sur le véhicule aux endroits définis.

13.4 Lors du contrôle de conformité, une attention particulière sera apportée au contrôle du bruit émis par le véhicule qui en marche ou à l'arrêt au $\frac{3}{4}$ de son régime moteur maximum, **ne pourra dépasser 95 décibels**. Des mesures spécifiques seront réalisées conformément aux législations fédérales et régionales en vigueur.

13.5 Tous les points repris dans le Chapitre 17 des PROEHR tels que figurant sur le web site de la BEHVA peuvent être contrôlés.

13.6 Appareils servant à mesurer la distance

Tous les types d'appareils de mesure sont autorisés, qu'il s'agisse de tripmasters mécaniques ou électroniques

14. Etalonnage

La zone étalonnage sera disponible en ligne

Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025

La mesure a été réalisée au Crisartech avec sonde sur roue avant droite à +/- 30 cm du bord de la chaussée.

15. Déroulement de l'Événement

15.1 Départ

15.1.1 la liste de départ avec l'heure idéale de chaque voiture sera affichée au tableau officiel dans la zone de départ.

15.1.2 le départ sera donné de minute en minute ;

15.1.3 l'heure officielle est celle de TRIPY ;

15.1.4 le départ de l'étape 1 et 2 se fera dans l'ordre croissant des numéros

15.1.5 le départ de l'étape 3 et 4 se fera dans l'ordre du classement provisoire à l'issue des étapes 1 et 2. Toutefois, le directeur de course a toute liberté de repositionner tout équipage au cours de l'épreuve .

15.2 Carnet de contrôle

15.2.1 chaque équipage recevra un carnet de contrôle au départ ;

15.2.2 le carnet sera présenté par l'équipage aux différents contrôles humains. L'heure de passage y sera inscrite par le commissaire. L'inscription de l'heure de passage est sous l'entièvre responsabilité de l'équipage.

15.3 Contrôle horaire (CH)

15.3.1 ouverture des contrôles, 15 min avant l'heure idéale du premier concurrent ;

15.3.2 fermeture des contrôles, 30 min après l'heure idéale du dernier concurrent ;

15.3.3 le véhicule avec l'équipage est autorisé à entrer dans la zone de contrôle, dans la minute de son heure de pointage

Exemple : heure idéale 12:42:00

Pointage entre 12:42:00 et 12:42:59 pas de pénalisation

Pointage avant 12:42:00 pénalisation pour avance

Pointage après 12:42:59 pénalisation pour retard

15.3.4 les informations du road book concernant les différents contrôles seront matérialisés sur le terrain par un panneau jaune précédent de 10 m (dans la mesure du possible) le panneau rouge ;

15.3.5 au contrôle horaire humain, l'heure idéale du concurrent y sera inscrite au moment de la remise du carnet de contrôle au commissaire ;

15.3.6 les concurrents bénéficieront d'un bonus de 15 minutes « pointage en retard autorisé » par étape aux **contrôles horaires humains**



Peeter Henning
CEO BEHVA

15.4 Contrôle de passage (CP)

Pour les concurrents ,il y aura des contrôles de passage enregistrés via le système GPS Tripy et/ou des contrôles de passage humain (secret).

Il n'y a pas de contrôle de passage avec lettre à relever.

15.5 Chronométrage

15.5.1 le chronométrage sera réalisées par le système « Tripy » ;

15.5.2 lors du contrôle de conformité, dans chaque voiture participante, sera installé un système GPS de marque Tripy

15.5.3 ce système est composé :

un GPS Tripy (largeur 12 cm ; hauteur 8 cm ; profondeur 3 cm).

- alimentation électrique en 6 ou 12 V branchée en direct sur la batterie ;
- cette alimentation devra être réalisée à l'aide d'un câble composé de deux conducteurs d'une section de 0,75 mm² ;
- le pôle +, différencié par le conducteur rouge, devra être protégé par un fusible de 1 ampère
- les fils devront être équipés aux extrémités de cosses à sertir femelles isolées (voir description technique, sur [Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025](#) (annexe Tripy)
- le câble doit être suffisamment long que pour atteindre l'emplacement où le Tripy IIC sera placé dans la voiture durant l'évènement ;
- l'appareil Tripy sera fixé sur le pare-brise.(Coin supérieur droit)

15.5.4 une caution de 500 € relative à 'Tripy", sera réclamée, de préférence par carte de crédit ou en espèces.

Formulaire à remplir au préalable, voir sur [Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025](#) (Tripy Caution)

15.5.5 L'heure officielle de l'évènement sera l'heure satellite affichée sur le transpondeur TRIPY, cette heure s'affiche à la demande lors d'une pression sur la touche « **Time** » du transpondeur

15.6 Epreuves de régularité (RT)

15.6.1 Les moyennes seront mises en ligne 10 jours avant l'épreuve [Documents utiles / Useful Documents / EDITION 2026 | RMH2025](#)

15.6.2 l'équipage devra autant que possible se maintenir aux moyennes reçues, jusqu'à l'arrivée de la RT ;

15.6.3 il peut y avoir plusieurs prises de temps dans le même tronçon de régularité ;

15.6.4 les tronçons de régularité se feront en 'Self Start" indiqué dans le road book de manière très précise ,matérialisé par un panneau « Self Start » + une marque au sol de couleur Verte au départ et un panneau « Fin ZR End » + Trace Rouge au sol à l'arrivée



15.6.5 les contrôles de temps secrets pourront se situer à partir de **400 m** après le départ de la RT , **400m** après une zone radar tripy et **400 m** après une zone escargot ([Chap 15.10](#))

15.6.6 les concurrents bénéficieront du système "JOKER" :

Chaque concurrent aura droit à 2 Jokers /jours.

les 2 plus mauvaises prises de temps en retard durant les RTs du Jour 1 et Jour 2 seront décomptés

Le joker ne s'appliquera pas :

- pour l'avance
- aux points de temps manqués
- Pour les autres pénalités que les prises de temps en retard

15.6.7 Si vous êtes en retard à la fin d'une RT, vous ne devez pas récupérer ce retard pour le "Self Start" , Tripy enregistre chaque fois votre heure de départ réelle. Au départ d'une RT, toujours partir à la minute exacte, ex : 11:05:00 et non 11:05:24 etc.

15.7 RT sur terrain privé

15.7.1 Certaines parties de RT passent sur terrain privé, rien ne change au principe des prises de temps.

15.7.2 Un dessin (non à l'échelle) du parcours à suivre sera inclus dans le road book en plus du fléché-métré. Suivre un parcours incorrect et/ou toucher des cônes entraînera des points de pénalité qui seront précisés dans le briefing écrit.

15.8 Contrôle de vitesse

Des contrôles de vitesse seront organisés tout au long du parcours.

Ces contrôles pourront être effectués par l'organisation, la BEHVA ou la police.

Dans les zones « **ZONE Tripy** » indiquées dans le road book, votre vitesse sera contrôlée **en « instantané »** par le système Tripy.

Il y a une tolérance de 5 km/h avant d'appliquer des pénalités. Si une zone « **ZONE TRIPY** » se trouve en RT, il n'y aura pas de contrôles de temps secrets dans ces zones et jusqu'au 400 m après la fin d'une zone « **ZONE TRIPY** » et aucune prise de temps 100 m. avant la zone « **RADAR TRIPY** » afin de permettre aux équipages de rentrer dans la zone à la vitesse recommandée.

Durant la nuit, les équipages prendront soin de couper leurs phares additionnels sous peine de pénalités



15.9 Coefficient d'âge

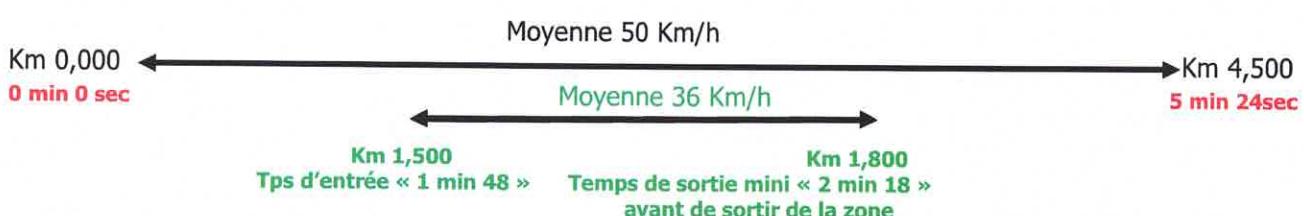
Un coefficient d'âge de 0.9 sera appliquée lors du calcul des temps pour les véhicules d'avant 1970 uniquement. A partir de 1971, aucun coefficient ne sera appliquée.

15.10 Zone « Escargot » **!!!!NOUVEAU!!!!**

Certaines ZRs pourront être coupées par une zone dite « Escargot ». Ces zones feront 300 mètres de long et devront être parcourue en 30 secondes minimum soit 36 Km/h, mais votre moyenne imposée continuera à tourner.

Exemple : Vous devez parcourir un tronçon à la moyenne imposée de 50 km/h du km 0,000 au Km 4,500 → Soit 5 min 24 sec , durant ce tronçon vous devrez ralentir pour parcourir une zone « Escargot » de 300 mètres en 30 secondes minimum , mais votre moyenne de 50 Km/h continuera à tourner.

Si vous sortez trop vite de la zone « Escargot » vous serez pénalisés de 5 points par seconde d'avance . Ex. : Je sors de ma zone après 28 sec → 10 points de pénalités . Je sors après 35 sec → 0 points de pénalités



Prévoir Chronomètre pour le co-pilote

Peeter Henning
CEO BEHVA

16. Pénalités

16.1 Départ refusé

- 16.1.1 véhicule non conforme au chapitre 17 des PROEHR ;
- 16.1.2 équipage ne répondant pas aux normes administratives ;
- 16.1.3 non-paiement de l'entièreté des frais de participation ;
- 16.1.4 reconnaissance préalable du parcours ;
- 16.1.5 bruit émis par le régime moteur du véhicule, **dépassant 95 décibels**.

16.2 Exclusion

- 16.2.1 véhicule non conforme au chapitre 17 des PROEHR pendant la manifestation ;
- 16.2.2 perte, falsification, rature ou altération du carnet de contrôle ;
- 16.2.3 faire transporter ou faire tirer son véhicule par un véhicule autre que celui d'un concurrent ;
- 16.2.4 bloquer intentionnellement le passage aux autres concurrents ;
- 16.2.5 se comporter d'une manière incompatible avec le fair-play ;
- 16.2.6 excès de vitesse dépassant de plus de 100% la vitesse maximale autorisée.

16.3 Pénalités

CONTRÔLE HORAIRE (humain)

Minute d'avance au contrôle horaire	60 pts
Minute de retard au contrôle horaire (à partir de +16' de retard par étape)	15 pts
Contrôle horaire humain manquant ou franchi en sens inverse	200 pts
Pénalité forfaitaire par section manquante ou +30' de retard par section	1.500 pts

REGULARITY TEST

Sur les tests de régularité, les pénalités seront de :

- **0,1 pt** par 0,1 seconde de retard supérieur à 0,3 seconde multiplié par le coefficient d'âge.
- **0,2 pt** par 0,1 sec d'avance supérieur à 0,3 sec, sans application du coefficient
- Départ anticipé **5 pts**
- Pénalité maximale par prise de temps **20 pts**
- Par prise manquante en RT **30 pts**
- Pénalité maximale par RT **100 pts**
- Tronçon de régularité manquant **200 pts**
- Zone Escargot **5 pts** par sec d'avance Ex Sortie zone après 28sec → 10 points

CONTRÔLE DE PASSAGE

Contrôle de passage Tripy ou humain manquant	100 pts
----------------------------------------------	----------------

DIVERS

Absence du tapis de sol/bâche (2x4 mètres)	150 pts
--------------------------------------------	----------------

Excès de vitesse : des contrôles de vitesse seront réalisés avec le Tripy « **Zone Radar Tripy 30** »
Ces contrôles se feront **en vitesse instantanée sur** des secteurs bien définis dans le roadbook

Pénalités : exemple : 30 km/h de vitesse maximum (tolérance 5 km/h)

Vitesse max réalisée 31 km/h : pas de pénalité

Vitesse max réalisée 35 km/h : pas de pénalité

Vitesse max réalisée 36 km/h : $6^2 \rightarrow 36$ Km/h , 38 Km/h : $8^2 \rightarrow 64$ points

Vitesse max réalisée 61 Km/h = Plus de 100 % par rapport à la vitesse autorisée → **Exclusion**

Cas non prévu, à la discréction de la direction de course.

Peeter Henning
CEO BEHVA



17. Réclamations et Appels

17.1 Seule la réclamation écrite et individuelle sera prise en compte. Un formulaire « Query Form sera prévu à cet effet à la fin du Roadbook.

17.2 Toute réclamation, concernant l'étape parcourue, devra être présentée au responsable « Relations Concurrents » ou au « Directeur de Course », dans la demi-heure qui suit l'arrivée de l'équipage.

17.3 Toute réclamation, concernant les classements, devra être présentée au responsable « Relations Concurrents » ou au « Directeur de Course », dans les 30 minutes, suivant l'affichage des résultats officieux.

17.4 Les litiges seront traités en langue française et seul le directeur de course tranchera.

18. Classements

18.1 A l'issue de l'épreuve, plusieurs classements seront établis :

- Un classement général.
- Un Classement de classe
- Un classement équipage mixte.
- Un classement équipage féminin.

18.2 En cas d'ex-æquo, la victoire reviendrait à l'équipage de la voiture la plus ancienne.

Si l'égalité devait subsister, l'équipage de la voiture présentant la plus faible cylindrée sera proclamé vainqueur.

19. Trophées

19.1 Classement Général :

- 1^{er}: 2 trophées + engagement offert à l'épreuve pour l'année suivante.
- 2^è: 2 trophées + 50% de l'engagement offert à l'épreuve pour l'année suivante
- 3^è: 2 trophées + 30% de l'engagement offert à l'épreuve pour l'année suivante
- 4^è à la 10^è : 2 Trophées

19.2 Classement Classe:

- 1^{er} :2 trophées
- 2^è :2 trophées
- 3^è :2 trophées

19.3 Prix Spéciaux

- 1^{er} équipage féminin : 2 trophées
- 1^{er} équipage mixte :2 trophées
- 1^{er} équipage étranger : 2 trophées
- La plus vieille voiture : 2 trophées

Approuvé le 6/1/2026
Peeter Henning
CEO BEHVA


• ANNEXE 1 – Appareils de mesure

Tous les types d'appareils de mesure sont autorisés, qu'il s'agisse de télémètres mécaniques ou électroniques.



Liste non exhaustive



Peeter Henning
CEO BEHVA